

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 29/2021-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 399'872.00 TTC pour le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie à la route de Montelly à Perroy

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance le mercredi 29 mai 2024 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle
Messieurs Philippe Parmelin, Commune de Bursins
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel (rapporteur)

Tous les membres de la Commission des Finances sont présents.

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE.

M. Antoine Dvorak, Herter & Wiesmann, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Romande Energie SA va entreprendre des travaux à la route de Montelly à Perroy, dans le but d'enterrer sa ligne électrique dans un tronçon de la route. Dans le cadre de l'entretien régulier du réseau de distribution d'eau potable et de défense incendie, le SIDERE souhaite profiter de ces aménagements pour remplacer la conduite existante, qui est vétuste. Cette artère a déjà fait l'objet de plusieurs réparations à cause de fuites.

Dans le cadre d'un précédent chantier, à la route des Vignerons, un premier tronçon de conduite au chemin de Montelly avait déjà été remplacé.

2. Travaux projetés

Conformément au PDDE, le projet prévoit le remplacement de la conduite existante en fonte (Fonte Ø 125 mm) par une nouvelle conduite en polyéthylène (PE 100 PN 10 Ø 160/141.0 mm) sur une longueur de 390 m.

Les trois bornes-hydrantes existantes seront remplacées.

La conduite concernée est mise en charge par le réservoir de Malessert à Perroy dont la cote altimétrique de trop-plein se situe à 502 m. Ce plan de charge génère une pression statique de 8.2 à 9.2 bar.

La conduite sera posée à une profondeur de fouille de 1.30 m afin de disposer d'une couverture minimum d'un mètre sur les tuyaux, pour protéger l'ouvrage contre le gel.

3. Aspects financiers

Commission des Finances

Le montant total de l'investissement pour ce projet s'élève à CHF 399'872.00 TTC, et comprend le coût de l'ensemble des travaux, à savoir les travaux de génie civil, l'appareillage et les frais technique et administratifs.

Une demande de subventions a été soumise à l'ECA pour les prestations de défense incendie.

Une durée d'amortissement de 60 ans est prévu, conformément au Règlement sur la comptabilité des communes.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par un emprunt bancaire. La CoFin ne s'oppose pas à un emprunt pour le financement des travaux, cependant si les liquidités le permettent, la CoFin privilégie un financement par la trésorerie courante.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2022 et au vu d'un budget 2024 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement du crédit de CHF 399'872.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

4. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis N° 29/2021-2026 du CoDir tel que présenté et de prendre la décision suivante :

- d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits.
- d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 399'872.00 afin de procéder aux travaux décrits.
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 399'872.00 auprès d'un organisme bancaire de la place aux meilleures conditions.

Perroy, le 7 juin 2024

Pour la Commission des finances

Valérie Schlup

Steve Jaquier

Philippe Parmelin

Andreas Meyer

Hans-Peter Brunner (rapporteur)